



Paris, le 28 février 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**DISPOSITIF MIS EN PLACE PAR LA PREFECTURE DE POLICE**

**A L'OCCASION DU 28<sup>e</sup> SEMI-MARATHON DE PARIS**

**Le dimanche 1er mars 2020 de 9 heures à 13 heures 45**

**Dimanche 1er mars 2020**, entre 9 heures et 13 heures 45, se déroulera la **28<sup>e</sup> édition du Semi-Marathon de Paris** qui partira du **quai d'Austerlitz**, entre les ponts d'Austerlitz et Charles de Gaulle (13<sup>e</sup>), et empruntera le parcours suivant :

*Quai d'Austerlitz (entre les ponts d'Austerlitz et Charles de Gaulle), place Valhubert, pont d'Austerlitz, place Mazas, pont Morland, boulevard Morland, boulevard Henri IV, rue Jacques Cœur, rue Saint-Antoine, rue de Rivoli, rue de la Coutellerie, avenue Victoria, rue Saint-Martin, quai de l'Hôtel de Ville, quai des Célestins, bretelle d'accès Parc Rives de Seine (à hauteur de la rue Saint Paul), parc Rives de Seine, voie d'évitement Mazas, quai de la Rapée, quai de Bercy, boulevard de Bercy, place du Bataillon du Pacifique, boulevard de Bercy, boulevard de Reuilly, place Félix Eboué (chaussée sud), avenue Daumesnil, route de Ceinture du Lac Daumesnil, carrefour de la Conservation, avenue de Saint-Maurice, avenue Daumesnil, esplanade Saint-Louis, route de la Pyramide, rond Point Mortemart, route Saint-Hubert, route du Pesage, avenue de Gravelle, avenue de la porte de Charenton, rue de Charenton, rue Proudhon, place Lachambeaudie, rue de Dijon, rue Joseph Kessel, pont de Tolbiac, quai François Mauriac.*

L'arrivée se fera quai François Mauriac (13<sup>e</sup>), au droit de la Bibliothèque François Mitterrand.

**Toute circulation sera strictement interdite à l'intérieur du périmètre constitué par les voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :**

**➔ à partir de minuit :**

*Quai de Bercy, pont de Tolbiac, rue Neuve-Tolbiac, avenue de France, avenue Pierre Mendès-France, pont Charles de Gaulle, quai de la Râpée.*

**→ puis à partir de 8 heures :**

*Boulevard Vincent Auriol, rue Bruant, rue Jenner, boulevard Hôpital, place Valhubert, quai Saint-Bernard, quai de la Tournelle, pont de l'Archevêché, quai de l'Archevêché, quai aux Fleurs, quai de la Corse, pont au Change, boulevard de Sébastopol, rue de Rivoli, rue du Renard, rue de la Verrerie, rue du Roi de Sicile, rue Malher, rue des Francs-Bourgeois, place des Vosges, rue du Pas de la Mule, boulevard Beaumarchais, place de la Bastille, boulevard de la Bastille, rue de Bercy, rue de Rambouillet, avenue Daumesnil, place Félix Eboué, boulevard de Reuilly, rue de Picpus, rue de Toul, rue Louis Braille, rue de la Vega, rue Rottembourg, boulevard Soult, rue de la Nouvelle Calédonie, place Antoine Furetière, rue du Général Archinard, rue Edouard Lartet, boulevard de la Guyane, avenue Sainte-Marie, avenue de la Pelouse, chaussée de l'Etang, avenue de Bel-Air, route de la Tournelle, avenue des Minimes, avenue Carnot, avenue de Paris, avenue de Nogent, avenue du Tremblay, route de la Ferme, carrefour de la Ferme de la Faisanderie, route de la Pyramide, avenue des Canadiens, rue du Maréchal Leclerc, rue du Val d'Osne, rue Eugène Delacroix, rue de la République, place de l'Eglise, rue de Paris, avenue de la Liberté, rue de l'Arcade, quai de Bercy, échangeur Bercy, pont National, boulevard du Général Jean Simon, place Farhat Hached, avenue de France.*

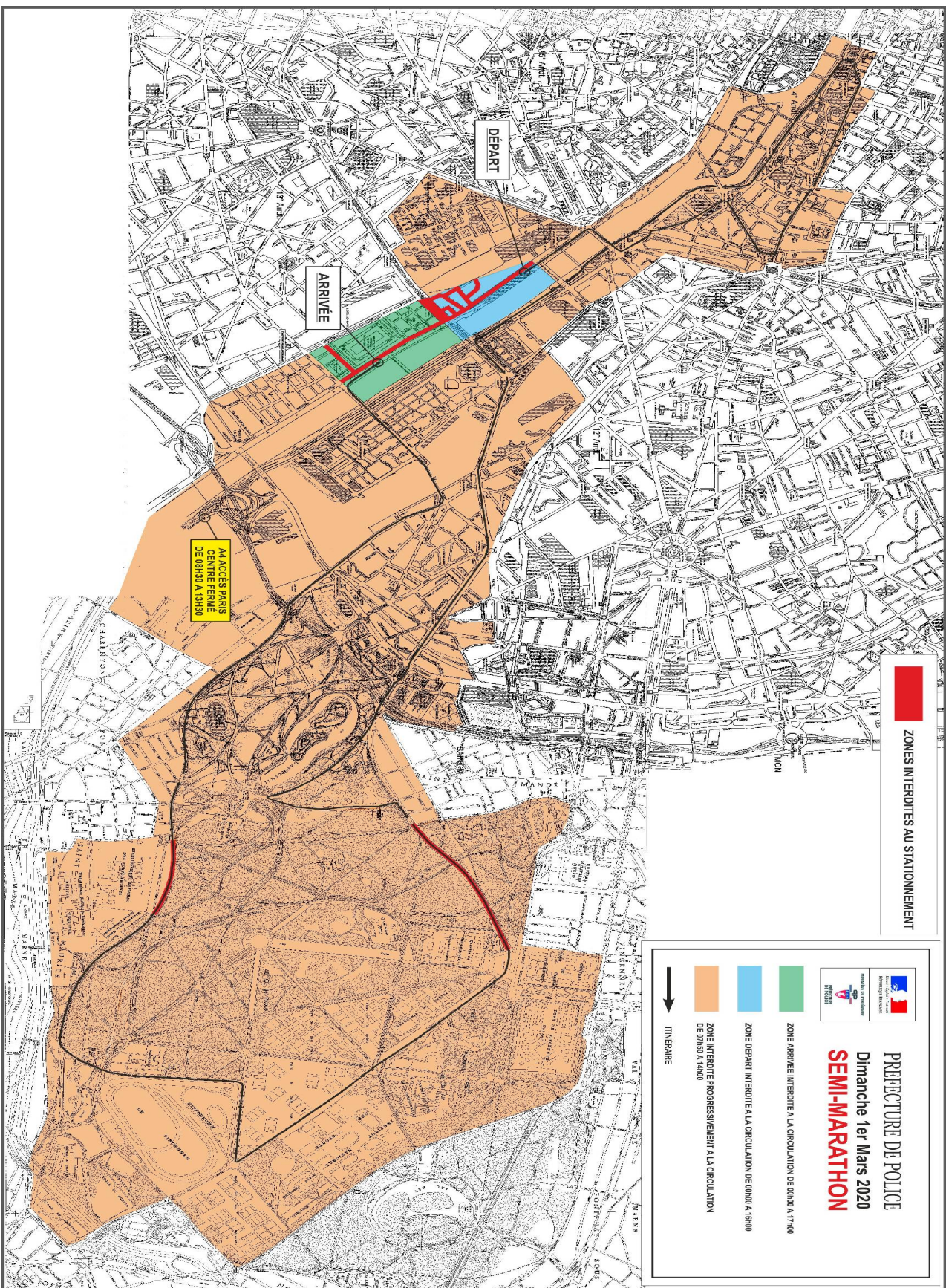
### **CAS PARTICULIERS**

A l'intérieur de la boucle du circuit (partie comprise entre la place Félix Eboué et la porte Dorée), les usagers auront la possibilité de circuler sur les voies suivantes :

- rue Claude Decaen pour sortir du dispositif et accéder au boulevard périphérique intérieur ;
- boulevard périphérique, à l'exception des bretelles de sortie porte Dorée (intérieur) et porte de Charenton (extérieur) qui seront fermées ;
- autoroute A4, à l'exception de la bretelle de sortie Paris Centre qui sera fermée de 8 heures à 13 heures 30 ou plus tôt si les circonstances l'exigent.

**La préfecture de Police conseille aux usagers d'emprunter les transports en commun ou de différer leurs déplacements en véhicules.**  
**Les automobilistes devront éviter les 12<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, les quais rive gauche élargis sur le 13<sup>e</sup> arrondissement ainsi que le bois de Vincennes.**





 ZONES INTERDITES AU STATIONNEMENT



**PREFECTURE DE POLICE**  
**Dimanche 1er Mars 2020**  
**SEMI-MARATHON**

 ZONE ARRIVÉE INTERDITE A LA CIRCULATION DE 09H00 A 17H00

 ZONE DÉPART INTERDITE A LA CIRCULATION DE 09H00 A 16H00

 ZONE INTERDITE PROGRESSIVEMENT A LA CIRCULATION DE 07H30 A 19H00

 ITINÉRAIRE